

POUR NOUS

ORGANE FRATERNEL DU STALAG VI A

JUILLET-AOÛT — N° 10-11

ADHÉRENTS !

N'oubliez pas
de renouveler
votre Cotisation
pour 1946

Rappelez votre
numéro de carte

BÉTHUNE

SECTION DU PAS-DE-CALAIS

Le dimanche 21 juillet, une dizaine de camarades avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée par Henri SONTAG et, avec lui, m'accueillaient à la gare de Béthune.

Parmi eux, je retrouvais avec plaisir de vieux camarades comme ALSON, OCSOMBRE, Paul ROGER, COQUEL. Je les remercie ainsi que les autres camarades présents, de leur si sympathique accueil et plus particulièrement Henri SONTAG qui n'avait pas hésité à se déplacer malgré la maladie de Mme SONTAG, et René ABRAHAM, venu en resquille, car il travaillait ce jour là.

La présence de Mmes ABRAHAM et OCSOMBRE donnait à cette réunion le caractère familial qui doit être de règle dans toutes les manifestations de la vie de notre Amicale.

J'ai pu, en quelques heures, me rendre compte de la situation exacte de la Section, et après avoir mis mes camarades au courant des derniers travaux du Comité directeur, examiner avec eux les mesures à prendre d'urgence pour donner à notre section le développement et l'importance qu'elle doit avoir au sein de l'Amicale.

Parmi les décisions prises au cours de cette trop rapide réunion, la plus importante est la création, dans toutes les communes où se trouvent des anciens du VI A, de correspondants locaux, directement en contact avec SONTAG, et qui auront pour tâche de faire vivre et progresser notre action.

Je demande à tous ceux qui seront appelés à ce poste de confiance par Henri, de bien vouloir accepter et de mettre tout leur cœur dans l'accomplissement des missions matérielles et morales qui leur seront confiées.

Comme je l'ai dit à Béthune, l'action individuelle, l'action locale, restent plus que jamais le privilège et le devoir des sections, et les correspondants locaux ont là une tâche bien belle et bien utile à remplir.

Georges LAVERDURE,
Correspondant du Pas-de-Calais.

LYON

SECTION DU RHONE

Réunion de tous les adhérents le deuxième de chaque mois, à 20 h. 30, au siège de la section, 3, place des Cordeliers, à Lyon.

Réunion du Bureau tous les mardis, de 18 h. 30 à 19 h. 30.

Anciens du VI A de passage à Lyon, vous rendant au siège de la section vous trouverez :

Une brochure contenant :

— La liste des VI A du Rhône et adresses ;
— Toutes indications sur les itinéraires de tramways.

— Une liste des restaurants ;
— Une liste d'hôtels ;
— La liste des théâtres et cinémas ;
— Le plan et le guide de Lyon ;
— L'indicateur de chemins de fer.

Une fiche est mise à la disposition des camarades pour signaler leur passage et demander tous renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Réclamer le tout à la Caisse du Café des Cordeliers, siège de la section : 3, place des Cordeliers. (Tél. : Franklin 33-55).

POURQUOI ADHÉRER A L'AMICALE ?

Depuis un an, les prisonniers du VI A ont retrouvé leur foyer. Ils se sont efforcés de s'intégrer dans la vie nouvelle et de se dégager peu à peu de la hantise des barbelés.

Il est humain, il est logique que leur esprit ait évolué dans cette voie.

La plupart ont adhéré à l'A.P.G., quelques-uns en sont devenus les animateurs, ils ont, semble-t-il, de cette façon, satisfait à leurs obligations de prisonniers.

L'A.P.G. a pris pour tâche la défense

SI VOUS POUVIEZ SAVOIR

*Si vous pouviez savoir, épouses, fiancées,
Enfants insoucieux, et pères et mamans,
Tout ce qui va vers vous de ferventes pensées
Des prisonniers reclus dans leurs baraquements.*

*Le vent qui vient de l'Est porte d'ardents messages
Que dicte de là-bas leur amour vigilant ;
Femmes dont les doux cœurs battent sous les corsages
Toujours, même éloigné, l'être cher est présent.*

*Femmes, pas un instant vous n'êtes délaissées,
C'est vous qui combattez les découragements ;
Si vous pouviez savoir les ferventes pensées
Des prisonniers songeurs dans leurs baraquements.*

*C'est dans le souvenir des fugitives heures
D'un passé que souvent nous aimons feuilleter,
Quand les ailes du soir doucement nous effleurent,
Que nous puisons l'espoir et l'ardeur de lutter.*

*L'Avenir pensera les souffrances passées
Et ceux que nous aimons oublieront leurs tourments.
Alors vous apprendrez les ferventes pensées
Ecloses dans la nuit de nos baraquements.*

Roland DALBAN.

(Hemer, mai 1942)

SECTION DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Une section est en voie de formation dans la Seine-Inférieure, notre camarade René MAZE, de Montivilliers (Seine-Inférieure), a bien voulu s'en occuper, nous espérons que les Normands, si nombreux au Stalag, auront à cœur de l'aider dans sa tâche.

Dès maintenant, mettez-vous en rapport avec lui afin que l'action VI A s'étende sur votre belle province, tant éprouvée par la guerre. Bon courage, chers camarades, vous pouvez compter sur notre appui.

PARIS

SECTION « ILE-DE-FRANCE »

Adhérents ou non adhérents de notre Amicale, amis du VI A, rendez vous libres le dimanche 22 septembre.

Une grande fête champêtre avec attractions et goûter pour les enfants est prévue à Montgeron (Seine-et-Oise).

Vous passerez un dimanche en plein air dans l'atmosphère familiale qui caractérise notre Amicale.

Amenez vos parents, vos amis et, retrouvant des camarades du Stalag, vous pourrez échanger quelques uns des souvenirs de « Gefang ».

En cas de pluie, une salle aménagée vous accueillera.

Tous les renseignements complémentaires (horaire des trains, lieu et heure de rendez-vous).

Nous comptons sur tous les VI A de l'Ile-de-France le 22 septembre prochain.

Aux Temps proches de... l'Interplanétaire

Alors que les dernières découvertes scientifiques sont en droit de nous faire rêver et que certains néo-chroniqueurs, faisant allusion à quelques météorites d'importance venue choir dans le désert (mieux valait ainsi !...), en profitent pour nous entretenir déjà de nos futures relations avec les... Martiens, je préférerais rester dans un domaine plus accessible en venant ici, par ces quelques lignes, m'adresser à vous, anciens du VI A qui êtes fixés en quelque endroit des 477.329 hectares que représentent notre petit, mais populeux, département de la Loire.

Tout d'abord, combien sommes nous de camarades du VI A éparpillés sur ce coin de France ? 300, 350 ? J'aimerais vous le faire savoir avec précision, mais vu que certains d'entre nous ont changé d'adresse et ne nous ont pas signalé leur nouveau domicile, le recensement de tous les ex-P.G. VI A résidant dans la Loire s'avère difficile !

Afin de pouvoir, au stade départemental, rallier tous les membres constituant partie

SAINT-ÉTIENNE

SECTION DE LA LOIRE

Réunion mensuelle du 6 juin 1946
La plupart des camarades sont présents à l'heure dite, ce qui permet de commencer la réunion à 20 h. 30.

Pour ceux qui n'avaient pas pu assister au grand rassemblement du 19 mai dernier, IMBERT retrace les grandes lignes des sujets étudiés avec les membres du Comité directeur venus à Saint-Etienne à la date précitée, et expose les principaux objectifs poursuivis pour que l'Entr'aide puisse pleinement être atteinte.

Dans ce domaine, IMBERT attire l'attention de chacun sur la situation difficile dans laquelle se trouvent certains camarades malades des suites de la captivité et insuffisamment pensionnés.

Un pressant appel est fait pour qu'une étroite cohésion règne entre tous les membres de l'Amicale en vue de dissiper toutes les difficultés pour l'aide efficace de tous.

Répondant aux questions posées, IMBERT fait savoir qu'en ce qui concerne les articles demandés à Paris, en provenance des colis de la Croix-Rouge, la distribution en sera faite aux intéressés dès réception de l'ensemble des articles sollicités.

Puis IMBERT explique qu'en regard des instructions émanant du Comité directeur, la section stéphanoise devra élire, par bulletins de vote, un président pour la Loire. A ce sujet, un rapide retour en arrière est fait, évoquant les débuts de la section. De 60 membres qu'elle comptait il y a un an, celle-ci dénombre aujourd'hui 106 membres cotisants. De vifs espoirs sont formulés pour que, dans un très proche avenir, tous les anciens VI A habitant la Loire se regroupent en une seule amicale comprenant les sous-sections de Roanne, Firminy, Montbrison.

Il est procédé au vote annoncé et le résultat du scrutin est aussitôt diffusé : sur 59 bulletins de vote, 52 suffrages vont à IMBERT, concrétisant la confiance accordée par la majorité des adhérents.

Après accords obtenus des intéressés et acceptations de tous les membres présents, les camarades suivants formeront équipe pour aider le président réélu, à savoir :

Secrétaires : MEYRIEUX, pour les régions de Montbrison et Roanne. PEURIER, pour les régions de Firminy et Rive-de-Gier.

Trésorier : RONDOT et BERNARD.
Enquêtes : BARJON, MENUT et FONT-VIEILLE.

Contrôle : Abbé ARNAUD, PASSOT et VINATIER.

Correspondant : BUSSIERES.

La réunion se termine à 21 h. 45.

de notre grande famille VI A, je convie instamment ceux qui possèdent l'adresse d'un camarade non encore affilié à l'Amicale, de bien vouloir la communiquer sans tarder aux correspondants des trois arrondissements ci-après :

Pour Saint-Etienne : Ecrire à Jacques IMBERT, 7, rue de Roubaix, à Saint-Etienne ;

Pour Montbrison : Ecrire à Marcel MEYRIEUX, 11, rue de Montebello, à Saint-Etienne ;

Pour Roanne : Ecrire à René MAUSER, 17, avenue Carnot, à Roanne.

Pour ceux qui reçoivent régulièrement Pour Nous, et qui, vraisemblablement par négligence, n'ont pas encore adhéré à l'Amicale, qu'attendez-vous pour régler votre cotisation ?

En sus des cinq longues années passées loin des siens, je sais que les nombreuses difficultés auxquelles nous nous heurtons Trop souvent c'est le retrait sur soi-même chaque jour pèsent parfois lourdement.

la kyrielle de soucis qu'on laisse s'amonceler et que l'on désirerait voir disparaître, tout comme poignée de sel jetée dans la marmite !

Ne prenez donc pas votre cerveau pour un autoclave et songez alors aux heures longues de la captivité : passagèrement déprimés, vous veniez confier à un compagnon d'infortune le sujet de tristesse qui vous accablait. Réconfortés au reçu d'une lettre longuement attendue, vous lui faisiez également partager votre propre joie. Quel but s'est tracé l'Amicale sinon de prolonger cette fraternelle ambiance qui a souvent permis de « tenir le choc » dans l'attente du retour ?

Voudriez-vous feindre d'être devenus subitement misanthropes ? Le fait d'être un « ex-gefang » ne vous le permet pas !

Soyez donc tous présents, mes chers camarades, à notre prochaine réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 5 septembre 1946, à notre siège, 10, rue Marengo, à Saint-Etienne.

Notre président, Jacques IMBERT, m'a fait part de ses projets : il se met actuellement « Martel en tête » (honnit soit...) afin d'organiser quelque chose de « transpoil » pour octobre prochain.

Je lui laisserai le soin de vous dévoiler ses plans et pour l'instant je me contente d'en référer à votre sagacité.

H. B.

UN PEU D'HISTOIRE...

LA WESTPHALIE ET LES TRAITÉS DE 1648

Cette province d'Allemagne qui fut pour nous l'aboutissement des longues colonnes de 1940 et fut pour trop de nos camarades la résidence forcée, se situe géographiquement comme la partie occidentale du vieux duché de Saxe conquis par Charlemagne.

Ce nom lui fut conservé lors du démembrement de ce duché en 1180 ; l'archevêque de Cologne annexa le pays de la Haute-Ruhr, le Saverland, avec le titre de duc d'Angrie et Westphalie et autorité sur les diocèses de Cologne et de Paderborn.

Au X^e siècle, il fut admis qu'Arnsberg était chef-lieu du duché de Westphalie et celui-ci fut cédé en 803 à la Hesse-Darmstadt.

C'est à cette époque que la Westphalie donna son nom au premier des grands pactes internationaux qui ont défini la situation respective des

Etats européens. Deux traités, signés à Munster et à Osnabrück en 1648, ont consommé la ruine du système du Saint Empire romain germanique qui avait dominé le Moyen-Age. Il fut transformé en une confédération de 343 petits Etats dont les princes, maîtres de leurs mouvements et de leurs alliances, eurent ainsi désormais le droit de se comporter avec une certaine indépendance vis-à-vis de l'Empereur.

La France obtint en toute souveraineté les trois évêchés (Metz, Toul, Verdun) dont l'Autriche n'avait cessé de lui contester la possession ; en outre, elle acquit à titre d'indemnité de guerre l'Alsace moins Strasbourg et, au delà du Rhin, les deux places fortes de Vieux-Brisach et de Philisbourg.

Cette paix, qui devait rester pendant un siècle et demi la charte de l'Europe, couronnait la politique de Richelieu. Il ne suffisait pas d'ajouter l'Alsace au royaume, il fallait encore que cette province ne fut pas reprise au premier jour par les Allemands. Il ne suffisait pas d'humilier la Maison d'Autriche, de lui imposer une paix avantageuse pour nous, il fallait encore, pour que cette paix fut respectée, pour que le résultat d'une lutte longue de plus d'un siècle ne fut pas remis en question, que l'Empire fut affaibli d'une façon durable. (La défaite de l'Empereur fut celle de l'unité allemande.)

Le principe de l'équilibre européen, fondé par le traité de Westphalie, reposait sur une véritable élimination de l'Allemagne, ce qui resta notre doctrine constante, parce que c'était notre plus grand intérêt, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Enfin, pour conserver ces résultats, pour empêcher qu'il y fut porté atteinte et que l'Allemagne fut conduite par une seule main, la France, ainsi que la Suède, avait un droit de garantie au nom duquel elle pouvait s'opposer à tout changement de la constitution de l'Empire, à toute redistribution des territoires, en d'autres termes, aux ambitions de la Maison d'Autriche ou de tout autre pouvoir qui reprendrait son programme de domination des pays germaniques.

Il est rare qu'on puisse fixer des moments où la politique a obtenu ce qu'elle cherchait, où elle l'a réalisé, dans la mesure où les choses humaines comportent des réalisations. Le traité de Westphalie est un de ces moments-là.

Sous le Premier Empire, disposant à son gré de l'Allemagne, Napoléon y détruisit les derniers restes de son unité et de sa constitution élective jadis garantie par la France, y taillant des royaumes distribués à ses parents, comme il mettait son frère Joseph à Naples et son frère Louis en Hollande, Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt formaient une Confédération du Rhin sous sa présidence et le 18 août, Napoléon créait un royaume de Westphalie qu'il attribuait à son frère Jérôme, royaume formé des provinces prussiennes situées à l'ouest de l'Elbe, de la Hesse électorale, d'une partie du Hanovre et du Brunswick. Ce royaume reçut, le 15 novembre 1807, une constitution imitée de celle de la France, divisé en huit départements avec abolition du régime féodal.

Dès décembre de cette même année, Napoléon reprit ces pays afin d'étendre l'Empire français jusqu'aux branches de l'Elbe.

Le roi Jérôme dut être déposé en 1813 et son royaume supprimé au Congrès de Vienne. Après les désastres militaires, l'Empire napoléonien chancelait.

L'œuvre qu'avaient édifiée les siècles et à laquelle avait participé Napoléon s'effondrait avec lui ; lorsque, le 30 mars 1814, les alliés étant maîtres de Paris, un Allemand pouvait

NOS DROITS

PROROGATION DE L'A. M. T. (Assistance Médicale Temporaire)

Beaucoup de camarades ayant lu dans la presse les diverses interprétations relatives à l'A. M. T., sont persuadés que celle-ci doit leur être accordée de plein droit du fait qu'ils sont prisonniers rapatriés.

Nous croyons bon de rappeler à ce sujet les dispositions de la circulaire du ministère des Anciens Combattants en date du 22-2-46 :

La mesure de prorogation est exceptionnelle et subordonnée aux 3 conditions suivantes :

1° La maladie soignée doit être consécutive à la captivité ;
2° La nécessité de donner ou de poursuivre les soins doit être attestée par certificat médical avant l'expiration du délai de 9 mois ;

3° Le certificat médical doit être adressé avant expiration du délai à un médecin contrôleur désigné parmi ceux qui font partie de la Commission de vérification des mémoires.

Au cas où le délai de neuf mois est déjà expiré, deux hypothèses sont à envisager :

1° Les malades sont dans un établissement de cure, dans ces conditions l'A. M. T. est reconduite grosso facto ;

2° Les malades sont en instance d'hospitalisation. Le fait d'avoir été admis au bénéfice de l'hospitalisation au titre de l'aide médicale temporaire au cours du délai de neuf mois, sera une preuve suffisante du bien-fondé de leur demande.

Il est constant que ceux qui demandent le bénéfice de la prorogation de l'A. M. T. sans y avoir été admis avant le délai de 9 mois, ne peuvent obtenir satisfaction.

D'autre part, les maisons de repos ne sont pas considérées comme établissements de cure.

INVALIDES

Les emplois réservés

La date d'application de la législation sur les emplois réservés est arrivée à expiration le 31 décembre 1939. Des dispositions nouvelles concernant le recrutement au titre des emplois réservés sont actuellement à l'étude et le ministre des A. C. et Victimes de la guerre fera tous ses efforts pour que des mesures particulières concernant les candidats inscrits sur les listes de classement publiées dans le courant de l'année 1939, soient insérées dans le texte en préparation.

LOI DU 24 MARS 1946

relative à l'attribution de prêts d'installation du Crédit Agricole Mutuel aux jeunes agriculteurs (« J. O. » du 25-5-46, p. 4.562)

Les prêts ont plus spécialement pour objet l'achat du cheptel et du matériel nécessaire à une première installation ainsi que l'équipement de l'installation suivant la technique moderne.

Le montant des prêts est de 350.000 francs, au maximum. Des bonifications sont prévues en cas de naissance d'enfant.

La durée du remboursement des prêts est en principe celle des prêts à moyen terme.

Tracteurs lourds pour notre agriculture

Le Gouvernement achète actuellement, à l'armée américaine, un important contingent de matériel de toute sorte qui n'est pas réembarqué pour l'Amérique. Parmi ces « surplus » existent un grand nombre de tracteurs lourds à chenilles, de camions, de remorques, etc... Nous apprenons qu'un nombre assez important de tracteurs vient en particulier de nous être cédé. Ces tracteurs vont être répartis en tenant compte des besoins les plus urgents de notre agriculture et des régions pour lesquelles le tracteur à chenilles est nécessaire.

(SUITE PAGE 4.)

écrire : « Il y avait neuf siècles et demi que notre empereur Othon avait planté ses aigles sur ces collines. »

Cinquante ans plus tard, sous l'influence et la direction de l'Etat prussien, s'affirmait l'unité allemande, œuvre de Bismarck que notre défaite militaire consacra.

La Westphalie a repris sa place dans l'Etat allemand. Des noms bien français subsistent néanmoins dans les provinces rhénanes, preuve que la France y a laissé son empreinte.

JEAN-PIERRE.

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES

M. et Mme VALOUR, 14, rue du Cimetière, à Saint-Etienne ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille Danielle, née le 2 avril 1946.

M. et Mme MEUNIER, 76, rue Bergson, à Saint-Etienne sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Nicole-Yvette, née le 21-6-46.

M. et Mme FONTUGNE, 82, rue du Ran-elagh, Paris (16^e), ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils Bernard, le 30 mai 1946.

M. et Mme DUHAMEL sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Jean-Pierre, le 15 mai 1946.

Notre camarade LEROUX a la joie de vous faire part de la naissance de sa petite Marylène, à Ressons-sur-Matz (Oise).

M. et Mme LEGAY, ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite Marcelle, née le 7 juin à Valenciennes-Saint-Waast.

M. et Mme ABIG, 116, avenue Ledru-Rollin, Paris (13^e), sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit Michel, le 7 juin 1946.

M. et Mme DENNILAULER sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Noël-Claude-Marie, le 10 juin 1946.

Notre camarade HUARD Pierre est heureux de nous faire part de la naissance de sa petite Pierrette, en mai 1946.

Fernand BONNET, « ex-Kaffee-Koch » au 154 F, est heureux de vous faire part de la naissance de son fils Jacques.

Notre camarade Paul HAMON, 5, rue Langois, à Alençon (Orne), a la joie de nous faire part de la naissance de son fils Alain, le 24 juin 1946.

M. et Mme Claudius CHANDIOUX ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fils Jean-Gérard, à Perrecy-les-Forges, le 22 juin 1946.

Louis PENIL (chambre 28, kdo 1.000), nous fait part de la naissance de son fils Michel.

Notre camarade BRUNIER a la joie de vous annoncer la naissance de son fils Jean-François, le 10 mai 1946, 43, rue Louis-Rouguier, à Levallois-Perret.

M. et Mme René AHR sont heureux de vous faire part de la naissance de leur troisième enfant, Jean-Pierre, le 17 mai 1946, 6, rue Caillet, à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

M. et Mme WALTER ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite Françoise le 24 février 1946, 35, avenue de Verdun, à Issy-les-Moulineaux.

M. et Mme DUMELLE ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Michel, né le 7 mai 1946, à La Varenne-Saint-Hilaire.

M. RABIER, ex-homme de confiance du kdo 563 et Mme, sont heureux de nous faire part de la naissance de leur petite fille Chantal, le 30 mai 1946.

André BRACQUART, ancien du kdo 60 F nous fait part de la naissance de sa petite Michèle.

Notre camarade BAILLEUL-LOYER, est heureux de vous faire part de la naissance du petit Emile, le 8 mai 1946, rue de la Passerelle, à Gorre-Bevry, (P.-de-C.).

Nos vœux sincères de bonheur à cette génération de la Paix.

MARIAGES

Notre camarade COIGNARD Roger, à Vandy (Ardennes), nous fait part de son mariage qui a eu lieu le 29 septembre 1945 avec Mlle Jeanne CADET.

Notre camarade CARLIER Georges, est heureux de vous faire part de son mariage avec « sa Bretonne », le 3 novembre 1945.

Notre camarade GRANTHAM-HAYES a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mlle Jacqueline LEVIOU, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, le 20 juillet à 11 h. 30.

ROBERT Antoine a la joie de vous faire part de son mariage avec Mlle DAVEZAC, qui a été célébré le 8 juin 1946, 31 rue Siegfried à Epinay-sur-Seine.

ROUX Pierre, 70, cours Victor-Hugo, à Bordeaux, s'est marié le 20 juillet avec une fiancée aux yeux superbes.

Notre camarade TASTAVIN Armand, 5, rue Hoche, à Nîmes, nous fait part de son mariage avec Mlle FABRIGOLE Fernande.

Nos très vives félicitations aux jeunes époux et nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Notre camarade BUSSIERE, 87, rue Roger-Salengro, à Saint-Etienne a la douleur de nous faire part du décès de son père, survenu le 10 juin 1946.

Notre camarade MEYRIEUX, 11, rue de Montebello, à Saint-Etienne, a la douleur de nous faire part du décès de Mme GRAND, sa belle-mère, survenu le 26 juin 1946.

Notre camarade Marcel GUEST a la douleur de nous faire part du décès de son père, le 13 juin 1946.

Notre camarade LECLERC, de Basseville-Bonsecours (Seine-Inférieure), rapatrié en juin 1945, est décédé à Rouen, 3 mois après son retour.

Nous avons appris avec peine la mort particulièrement pénible de notre camarade ANGTS, de Senones (Vosges), rapatrié du Stalag VI A, engagé dans la résistance et déporté au camp de Büchenwald.

Nous apprenons la mort de notre camarade BOCHEUX Emile, décédé des suites de captivité, 18, rue du Chemin-de-Fer, Basse-Jutz (Moselle).

Notre camarade GUENEAU a la douleur de nous faire part du décès de son petit Jean-Eric, le 24 juin 1946.

M. et Mme NERINK, après avoir eu la joie de vous annoncer la naissance de la petite Lionnelle, ont la douleur de vous faire part de son décès, le 2 juin 1946, à 1 heure du matin.

L'Amicale du Stalag VI A s'associe à la douleur des familles de nos camarades. Que celles-ci trouvent l'expression de la sympathie attristée de la grande famille du VI A.

PELERINAGE A LOURDES

Les 7, 8 et 9 septembre aura lieu à Lourdes un pèlerinage qui rassemblera tous les prisonniers de France.

Nos camarades GABORIEAU, GUYAT et l'abbé JAQUELIN représenteront le stalag VI/A et seront heureux d'accueillir tous les pèlerins du VI/A.

(Signe de reconnaissance : l'insigne VI/A à la boutonnière.)

De tous les Coins de France... et d'ailleurs

Notre camarade Jean DEPIERRE, 1, rue de Vittel, à Besançon (Doubs), a déjà groupé un certain nombre de VI A de la région.

VI A du Doubs et des départements limitrophes, mettez vous en rapport avec DEPIERRE et édifiez dans votre belle province une section vivante de l'Amicale.

CARLIER se rappelle au bon souvenir des frères du VI A et particulièrement aux sportifs qui eurent à se mesurer avec « Le sang en mouvement ».

Il a reçu de bonnes nouvelles de BOZEC Jean, VOLT Hermann, TETARD Marcel, LURENT Marcel, ARCHIMBAUD Henri et CARNOT René.

Notre camarade DUTILLEUX nous écrit : « Libéré au mois de mai, je me suis engagé dans la police alliée jusqu'au mois d'août avec notre cher et sympathique QUILHE-QUILHE, aussi je vous certifie que nous avons vengé de notre mieux nos camarades qui ont souffert des mauvais traitements et aussi ceux qui sont morts si loin de nous. « J'envoie un cordial bonjour à tous les camarades ».

Notre camarade RICHARD Paul, 43, route de Lormes, à Avallon (Yonne), serait heureux de posséder l'adresse de VAGNIER Germain, du kdo 201. Qui peut la lui envoyer ?

PERSUANE Camille transmet un amical bonjour aux ex-201 F et principalement à PAULIN, GARBE, DUCREUX.

PERSUANE, la Gruerie, par Signy, (Ardennes).

DUBOIS Bonaventure, de Marcq-en-Ostrevent (Pas-de-Calais), envoie le bonjour à tous ses camarades du 201 F et du 1.000, et fait appel à ROGER pour la formation d'une troupe théâtrale qui pourrait parcourir le Nord et le Pas-de-Calais avec des pièces du Stalag.

Notre camarade LEGAY, di « le Pompier », du kdo 601 F, envoie un cordial bonjour à tous les camarades.

Ohé Boxeur !... LAMBOLEZ Marcel et OLRV J. demandent des nouvelles des anciens « Kids » du Stalag : Ohé... DEFFOSSEZ, VASSEUR, RABAUD, FANION, ce dernier dont on voudrait bien avoir l'adresse.

22... le Flic LAMBOLEZ est à la recherche de son camarade WAYLER Charly dont il voudrait l'adresse.

Noël DEFFOSSEZ, ex-boxeur d'Hemer, est devenu un fervent délégué régional. Bravo ! qu'il ait des camarades avec lui et qu'il les entraîne dans l'action VI A.

Le camarade DUVEY Pierre, 143, rue Nationale, Paris (13^e), envoie un amical bonjour à tous les anciens camarades qu'il a connus dans les divers kdos des Stalags VI A et 326 VI K et serait heureux et reconnaissant envers tous ceux qui voudraient bien lui envoyer quelques cartes postales ou correspondre régulièrement. D'avance merci.

GOBIN, toujours distrait, recherche un ami égaré : TABARY, son co-équipier d'Augustdorf.

PAULIN René, de la Motte-d'Aveillans (Isère), nous écrit :

« SENOR, dit « Gros-Manu », est papa d'une fillette charmante dont le parain est, bien sûr, PAULIN, dit « Parent ». Ils envoient un amical bonjour à tous les 556 F, notamment à DEREMETZ, PECOU, MILON « de ch'Nord », CHANDIOUX, HUGOST, DEPRAT, MERLATOY, etc...

A sa lettre, notre camarade joint un mandat pour son abonnement au journal et pour notre Caisse de Secours.

Merci pour ton esprit VI A et... c'est un exemple à suivre.

CHARPENTIER André, de Thonne-les-Prés, par Montmédy (Meuse), demande des nouvelles du « Mataf » BABY le Barbu.

Notre camarade MARCHAL Henri, 5, rue Neuve, à Morteau (Doubs), serait heureux de recevoir de son camarade LOTH Henri, kdo 835, quelques nouvelles.

MARROT demande des nouvelles de HUNAUT, de RAUX, de LEVE et de THIBERT.

GALINIE a abandonné sa bibliothèque, mais a trouvé l'âme-sœur. Meilleurs vœux de bonheur.

LACHASSAGNE tient un bistrot route de Gerbaud, à Bron. Invite les VI A à boire un pot avec lui.

DESVIGNES, kdo 1.000, président et adjoint au maire de Chazelles-sur-Lyon, a vendu ses gros rouges. Ne fait plus de marché noir.

Informations diverses

Le directeur de l'Action sociale, au ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, nous fait connaître qu'il n'existe plus de maisons de repos pour prisonniers dans les différentes villes d'eau.

De ce fait, les rapatriés, dont l'état de santé nécessiterait un séjour dans un établissement thermal, ne pourront plus bénéficier de l'aide du ministère.

Seuls, leurs Comités départementaux d'accueil seront en mesure de leur venir en aide, en leur faisant réserver des places dans une station thermale et en leur remboursant une partie de leurs frais de séjour.

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA SEINE COMMUNIQUE

Cours de comptabilité

Anciens prisonniers ou mutilés qui n'avez pu retrouver vos emplois et qui désirez embrasser une autre profession, des cours de comptabilité vont s'ouvrir au siège, 1, place Clichy, à dater du 11 juin, pour une durée de quatre à cinq mois.

Ils auront lieu tous les mardis et vendredis, de 18 h. 30 à 20 heures. Ces cours, accessibles à tous, permettront de subir avec succès le certificat d'aptitude professionnelle.

L'école est placée sous la direction de M. Maurice Binje, rédacteur principal au ministère des Anciens Combattants.

La participation aux frais est fixée à 350 francs, donnant droit à toutes les fournitures nécessaires pour ces cours.

Des propositions sont faites au ministère du Travail pour le placement éventuel des élèves qui auront subi les examens avec succès.

LE CADAVRE DE L'ÉTANG

L'intérêt que présente cette histoire vraie en tous points, me paraît exceptionnel. Parmi les nombreuses enquêtes de Bob Slowman il en est de plus brillantes. Il en est, aussi, où les coups de théâtre se succèdent, tenant, de bout en bout, les lecteurs en haleine, il en est, encore, de plus émouvantes. Mais, dans aucune, il ne fit preuve d'autant de subtile psychologie allée à une intuition aussi aigüe. Parti sans le moindre indice, il n'en finit pas moins par arriver au but, à une solution inattendue, déjouant ainsi le jeu délicat de pièges montés par le meurtrier. C'est pourquoi j'ai pris beaucoup de plaisir à l'écrire, puissiez-vous en éprouver autant à la lire.

Pour des raisons faciles à comprendre, je ne préciserai pas outre mesure le pays où cete aventure prit son origine. De même, les noms des personnages sont inventés de toute pièce. Mais tout le reste est scrupuleusement exact.

La limite de trois anciennes provinces : le Bourbonnais, le Lyonnais, la Bourgogne. A l'Est, l'horizon se ferme sur les molles ondulations des monts de la Madeleine ; au Sud, les premiers contreforts des monts d'Auvergne, à la ligne déjà plus âpre, se décrochent, ton dans le ciel : bleu foncé sur azur.

Le pays lui-même a un relief déjà accusé. Les courtes montées, coupant les jambes et le souffle, succèdent aux descentes brèves. Mais tout cela a une ligne arrondie. Partout, ce ne sont que mamelons gonflés de sève. La terre, ici, a d'innombrables seins. Au sommet de ces buttes, souvent une ferme : quelques bâtiments autour d'une cour approximativement rectangulaire. Sur les murs, d'un blond filasse, les toits, faits de drôles de petites tuiles rondes, mettent leur chapeau tout rouge, tout gai.

De même que pour les femmes, les voluptueuses courbes du sol ne trompent pas dans leur promesse de fécondité. Aux prés brûlés où paissent gravement les blanches vaches, avec leurs veaux tout bourrus (nous sommes encore dans le domaine de la race charolaise) succèdent les champs de dorés où le blé pousse un peu clair. A chaque pente s'accroche une vigne, pas très haute, mais lourde de ses grappes vertes. Le long des sentiers, les noisettes, les mûres et, innombrables, les odorantes fraises, s'offrent selon le mois au passant qui les apprécie d'autant plus que ce plaisir est exclusif de toute peine. La vie y est si exubérante que des myriades d'insectes volant, rampant, sautant, y emplissent l'air d'un bruit massif fait d'innombrables crissements, bourdonnements, vibrations.

Aux cimes les plus hautes, quelques bois de sapin mettent, comme sur une nuque,

une perruque comique, leur noire coiffure triangulaire.

La terre est trop légère, le relief trop irrégulier pour que des rivières puissent y couler sur de longs parcours. Elles se perdent tout de suite dans le sol. Il manque à ce paysage l'accompagnement sonore des sources et le gazouillis des ruisseaux. Mais l'eau ne manque pas pour autant. Elle est partout et profite de toutes les poches, de tous les creux pour s'y installer. De là, mille mares, guère plus grandes que des flaques, où les canards barbotent, où vaches et veaux s'abreuvent, en composant dans la lumière du soir un tableau trop classique. Et, par endroits, la chance a promu une de ces « boutasses » au rang supérieur, en a fait un étang. Il y en a de tout petits, auxquels on hésite à appliquer le mot qui les habille large. Les plantes y foisonnent, à votre approche, les grenouilles y sautent avec un « plouf », et toute la surface de l'eau se ride alors comme le visage d'une vieille paysanne qui sourit.

Il faut classer à part l'étang du Moulin. Tout a conspiré pour sa beauté. Les pentes arrondies qui l'entourent se couvrent de bois dont les sapins se dressent, orgueilleux, pour lui faire un haut mur d'un vert noir.

L'eau, lourde, perdue dans cette pénombre, privée d'une grosse part du bleu du ciel, en semble plus dense. Lorsqu'elle frémit doucement au passage de la brise, on se croit, soudain, sur le point de pénétrer un pesant secret. Puis, elle redevient fermée et mystérieuse. A qui la fend, nageant de la petite plage où viennent aussi boire les troupeaux las de disputer au pré voisin une herbe grillée, ou plongeant de la digue, elle semble un lourd manteau ne cédant qu'à regret sous l'effort du bras pour se clore à nouveau, très vite, pris d'une étrange pudeur.

Nous aimions, Bob et moi, à y tremper nos corps surchauffés en ces fins d'après-midi de juillet. Quelques gamins y barbotaient à grand cris, s'aidant parfois d'une vieille chambre à air. Certains même tentaient la grande aventure, la traversée en largeur, une centaine de mètres. Quant à la longueur, elle pouvait atteindre de 300 à 400 mètres, mais le haut bout se perdait dans les herbes et finissait en marécage. C'était le fief de quelques oiseaux aquatiques et on ne leur disputait pas.

Contrairement à nos habitudes, nous avions décidé, mon ami et moi, de prendre ensemble quelques jours de détente. Au diable le bureau. Il marcherait bien sans nous. Puis nous retournerions à Paris d'où, après quelques jours, Bob partirait pour ses vraies vacances, en Haute-Savoie. A son retour, j'irai rejoindre Emilie, chez mes

beaux-parents. En cette fin de semaine, prolongée par le pont du 14 juillet, le commissaire Jannin, de la P. J., était venu nous rejoindre dans le petit hôtel où la cuisine était tout simplement merveilleuse et merveilleusement simple. Tous les trois, nous faisons, le matin, de longues promenades et d'interminables belotes, le soir.

Nous avions, en nous laissant sécher, après le bain, fait la connaissance du métayer du domaine dont dépendait l'étang. L'homme était sympathique et la conversation s'engage vite dans ce pays où l'affabilité est de règle et où l'on est toujours heureux de saisir l'occasion d'un bavardage.

Ce jour là, qui était un lundi, il nous annonça son intention de vider, le lendemain, la pièce d'eau. Il voulait attraper quelques carpes, et surtout, réparer la vanne qui présentait quelques fuites. Car si, emporté par mon ardeur poétique, j'ai attribué à la chance tout le mérite de la création de ce site, je dois, par respect pour la vérité, préciser ici que l'homme y avait fort contribué. Un mur d'environ 8 mètres au plus, creux et d'une largeur de 3 à 4 mètres, retenait l'eau et l'empêchait de s'étaler sur toute la vallée. D'un long marais sans caractère, on avait fait ainsi une œuvre d'art quasi parfaite. C'est la noblesse des travaux qui touchent à la nature de réussir ainsi, parfois, des chefs-d'œuvre.

Bien entendu, nous avions promis d'assister à la fin de l'opération qui, commencée vers 8 heures, devait se terminer aux environs de 16 heures. Un peu avant le temps fixé, nous étions là. Il ne restait plus, à l'endroit où le fond est le plus creux, qu'une masse d'eau d'une dizaine de mètres de large et d'une profondeur maximum de deux mètres. Tout le reste n'était plus qu'une immense flaque de boue, déjà séchée sur les bords. Dans la vallée, de l'autre côté du barrage, l'eau bouillonnait. Elle s'écoulait ensuite par un déversoir et, contre la grille de celui-ci, les carpes se débattaient avec des éclats dorés dans les rares rayons de soleil perçant le feuillage. L'odeur qui montait de cette vase n'était rien moins qu'agréable. Pourtant, une enfantine curiosité nous retenait. L'âpre désir de percer le mystère jusque là dérobé à tous les yeux saisit toujours les témoins de telles opérations. L'étang rejetait la lourde et glauque vêture dont s'était jusqu'alors couverte sa nudité. Le gain insensible de la terre sur l'onde tenait nos souffles en suspens.

La peau de chagrin se rétrécissait toujours. De fines lignes la griffaient jusqu'au minuscule maelstrom figurant, à la surface de la terre sur l'onde tenait nos souffles en suspens.

Soudain, le chien du métayer, un affreux et délicieux bâtard de cocker, de basset et de roquet, qui suivait l'opération, se mit à gronder, tout le poil hérissé, le corps parcouru d'un long frémissement.

Dans l'eau, à un mètre à peine de la vanne, commençait à se deviner une forme plus claire. Qu'était-ce ? Impossible de la discerner encore, mais, le chien, maintenant, hurlait à la mort. Comme dans une mise en scène bien réglée, un gros nuage passa sur le soleil et la lumière se ternit ; comme un voile de deuil passa sur l'étang.

Une sorte de pressentiment m'avait saisi. Avant d'avoir pu vraiment distinguer, je savais ce que nous allions découvrir. Le paysan aussi, sans doute, car, et je le lui en sus gré par la suite, se tournant vers la troupe curieuse des gamins qui n'avaient pas manqué une si belle occasion, il leur enjoignit rudement de s'en aller. Ce qu'ils ne firent qu'en rechignant.

C'était bien un cadavre et je vous jure que ce n'était pas un beau spectacle. Si les gens qui choisissent la noyade comme mode de suicide savaient quelle immonde chose ils deviendraient, ils en épargneraient la vision à leurs contemporains. J'ai trop le respect de mes lecteurs et de mes lectrices pour me complaire à cette description. Du reste, j'ai bien mal regardé, occupé que j'étais à lutter contre une nausée, finalement triomphante.

Jannin prit l'affaire en mains, fit appeler le Parquet et le médecin-légiste. Lui et Bob (mon ami qui, par esprit scientifique, a souvent assisté à des autopsies, a le cœur plus solide que moi) firent les premières constatations. Résumons-les ici, en même temps que les points principaux ressortant de l'autopsie.

Le corps était celui d'une femme de 20 à 25 ans, ayant séjourné de 9 à 10 mois dans l'étang ; la vase dont elle était recouverte avait retardé la décomposition mais si, dans la masse gonflée et boursoufflée, on pouvait en deviner le corps dont, peut-être, la grâce et la vénusté avaient charmés d'amoureux regards, éveillé de concupiscent desirs, la face, elle, était absolument indiscernable. Il semblait qu'on se fut acharné sur les traits, avec une furie non apaisée par la mort ; un objet pesant : marteau ou pierre, avait tout écrasé. Le cadavre était entièrement nu et ne portait aucun bijou, bien que les lobes des oreilles fussent percés. Pas la plus petite marque particulière pour permettre l'identification. La femme avait dû être brune, aux yeux noirs, d'une taille d'environ 1 mètre 62, de corpulence moyenne. Elle n'était plus vierge, mais n'avait jamais été mère.

(A suivre).

LANTAUME.

NOS DROITS

RETOUR DES CORPS

Le gouvernement envisage le transfert gratuit des corps des militaires tombés en Allemagne, ainsi que des prisonniers, des déportés morts en captivité et des travailleurs décédés en Allemagne. En raison de la pénurie des moyens de transports, du manque de matières premières et de produits de désinfection, ce transfert ne peut être envisagé actuellement. Cet important problème est à l'étude et sa solution est recherchée avec le concours des divers départements ministériels intéressés.

La restitution des corps, lorsqu'elle pourra être réalisée, le sera gratuitement pour toutes les familles qui en feront la demande selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

* * *

DISPARUS

Une loi tendant à réduire les délais de présentation

Le « J. O. » du 1^{er} mai 1946 publie la loi n° 46-855 du 30 avril 1946 tendant à réduire les délais de présomption de décès des personnes disparues pendant la guerre.

En voici le texte :

Article unique. — Le dernier alinéa de l'article 90 du Code civil est remplacé par les suivants :

Lorsqu'un français mobilisé, prisonnier de guerre, réfugié, déporté ou interné politique, membre des Forces Françaises de l'Intérieur, requis du service du travail obligatoire ou réfractaire, aura, en France, ou hors de France, dans la période comprise entre le 3 septembre 1939 et le 1^{er} juillet 1946, cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans qu'on ait eu de ses nouvelles à la date précitée du 1^{er} juillet 1946, toutes personnes intéressées pourront se pourvoir devant le tribunal de son domicile ou de sa dernière résidence afin de faire prononcer judiciairement son décès, suivant les formes et conformément aux dispositions du présent article, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la procédure de présomption de décès prévue aux articles 87 et 89.

Le conjoint du disparu dont le décès aura été ainsi déclaré judiciairement ne pourra contracter un nouveau mariage avant l'expiration du délai d'un an à partir du jugement déclaratif de décès.

* * *

REDUCTION

ACCORDEE AUX PRISONNIERS

Aux exploitants agricoles qui étaient prisonniers de guerre, déportés ou requis pour le travail en Allemagne et qui n'étaient pas encore rentrés dans leur foyer au 1^{er} avril 1945, il est accordé, par décision ministérielle, sur le bénéfice devant servir de base à l'impôt cédulaire sur le revenu, en sus de l'abattement général de 10 % un abattement supplémentaire égal au quart de ce bénéfice sans pouvoir dépasser 9.000 francs.

Les intéressés sont invités à faire connaître d'urgence leur situation au contrôleur des Contributions directes.

* * *

L'HABILLEMENT DES RAPATRIÉS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Le ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre avait trouvé de nombreux magasins remplis de matériel, de vêtements, qui avaient été stockés pour les rapatriés et qu'on ne leur distribuait pas. Aussi, connaissant les besoins des anciens captifs et aussi pour répondre à leurs légitimes revendications, le ministère a ouvert ses magasins et 8.000 tonnes d'effets en sont sorties.

Pour mener à bien ces distributions, un Comité départemental de l'habillement composé du Directeur départemental du ministère, du Directeur de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, des représentants des associations de déportés et de déportés du travail a été institué.

Qui bénéficie de l'habillement ?

1° Les prisonniers de guerre évadés d'Allemagne qui n'ont jusqu'à présent jamais rien reçu d'aucun organisme public ou privé.

2° Les internés politiques qui n'ont jamais rien reçu d'aucun organisme public ou privé.

3° Les prisonniers de guerre rapa-



LA RADIO

s'apprend aussi par correspondance!

ECOLE CENTRALE DE T.S.F.

12, RUE DE LA LUNE - PARIS

triés, dès que tous les déportés politiques ont été habillés.

4° Les déportés du travail, chaque fois qu'ils constituent un cas social.

5° Les réfractaires et maquisards, également s'ils constituent un cas social.

* * *

LE TRANSFERT EN FRANCE DES PRISONNIERS ET DEPORTÉS MORTS EN CAPTIVITE

La question nous est souvent posée. Le principe du retour en France des corps des captifs, inhumés en terre étrangère est acquis. Le transfert sera gratuit. Des demandes doivent être adressées en temps opportun.

Cette mesure s'appliquera aux militaires tués en Allemagne, ainsi qu'aux prisonniers, déportés politiques et du travail. C'est seulement des difficultés d'ordre technique qui retardent l'exécution de cette mesure que les familles attendent avec une impatience légitime.

* * *

LES CERTIFICATS MEDICAUX DES TUBERCULEUX CIVILS

Les certificats médicaux prescrivant aux tuberculeux civils un régime de suralimentation sont délivrés pour trois mois. Ils ne peuvent être établis que par les médecins des dispensaires de l'OFFICE PUBLIC D'HYGIENE SOCIALE ou par ceux des services de phthisiologie fonctionnant dans les hôpitaux de l'Assistance publique.

* * *

LIVRET DU PRISONNIER

Certains camarades nécessitent n'ont pas reçu à leur retour de « livret du prisonnier ». Il est encore possible de redresser des erreurs ou des omissions, lorsqu'ils s'agit de cas sociaux particulièrement intéressants, en adressant une demande au ministère des Anciens Combattants, Service du Livret, 10, square du Bois-de-Boulogne, Paris-16^e.

Cette demande, expliquant la situation sociale du rapatrié, devra être accompagnée d'une fiche comportant :

Nom et Prénoms ;

Adresse ;

Date et lieu de naissance ;

Matricule et adresse en captivité.

Le Service du Livret fera une enquête afin de s'assurer qu'aucun livret n'a été ouvert par une collectivité quelconque et examinera, le cas échéant, la possibilité de prélever sur les fonds départementaux les sommes correspondantes à l'établissement d'un livret.

Ces dispositions permettront de réparer quelques injustices et nous devons nous en réjouir.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès, survenu le 22 juillet 1946, de Jean-Pierre-Maurice COQUEL, âgé de 6 mois, fils de notre camarade Maurice COQUEL.

Toujours animé du plus grand dévouement, Maurice COQUEL, dont on n'a pas oublié le travail accompli au Stalag pour la Caisse de Secours, se trouvait le 21 à Béthune, où il offrait encore tous ses efforts à la cause de notre Amicale.

Tous ceux qui le connaissent ne manqueront pas d'être douloureusement émus par le deuil cruel qui le frappe.

Qu'il trouve ici, ainsi que Mme COQUEL l'expression de notre sympathie attristée, et puisse notre affection et notre présence atténuer un peu leur immense douleur.

ÉVASION

Stalag VI/A, Kommando 36, Usine et Gare de Froudemberg.

Le 8 septembre 1942, alors que j'étais en corvée en gare, avec un civil Boche, un train de rapatriés « Sanitaires », rentrant en France, arrive et stationne là une partie de la journée. Le boche me montre le convoi et m'incite à y monter. Mais n'est-ce pas là un piège ?

Bientôt mon coéquipier s'éloigne, me laissant seul. Le train va démarrer. Je tourne alternativement mes regards vers « l'ennemi » puis vers le train. Un rapatrié du VI/A ouvre une portière. Je bondis dans le wagon et m'y camoufle.

Dusseldorf ! Arrêt ! Serait-ce une alerte ? J'ai chaud, les tempes me battent. Non, tout va bien. Nous repartons en direction de Maubeuge et passerons bientôt la frontière.

Une collecte de vêtements organisée par les camarades me permet bientôt de me vêtir en civil. Un cheminot averti me fait changer de train. Il me donne en guise de laissez-passer une clef à déboulonner les rails. Le train de rapatriés, lui, continue sa route vers Compiègne. Le cheminot m'emmena chez lui, me déguise en véritable employé de la S. N. C. F., remplit ma musette de victuailles, puis me laisse dans un train partant pour Paris.

Là, en digne employé, j'attends dans un bureau. Un train « nach Vierzon » est signalé. Je monte la route jusqu'à Salbris, où il y a changement de programme. Mais la chance me poursuit. Il y a là un train allant à Limoges. Je monte dans un wagon rempli de cageots « afin de gêner certains clients indiscrets. Le train roule vers la ligne de démarcation : contrôle... par les boches naturellement ! Ils ouvrent la



porte de mon wagon mais, menacés par une avalanche de cageots, se refusent à satisfaire davantage leur curiosité. Second contrôle... plus minutieux. Les cageots dégringolent sur la g... des Chleuhs qui renvoient avec fureur et pour le grand dommage de mon physique le chargement dans le wagon.

Départ du train et un quart d'heure après je suis en zone libre : soupirs de soulagement.

...Et le 12 octobre, au matin, le cœur joyeux, j'arrive au mas d'Azil, où parents et amis me réservent un chaleureux accueil. J'y retrouve la paisible vie de famille.

Le 3 mars 1943, les boches ayant appris ma situation irrégulière, viennent me cueillir et m'emmenent à Foix, laissant les miens dans l'incertitude et l'inquiétude... bien peu de temps, car, le soir même, ils me ramenaient eux-mêmes chez moi et je retrouvais, au mas d'Azil, la vie paisible de famille.

GOUZY René.

ERRATUM

En cours d'impression, une erreur s'est insérée dans nos lignes. Le courrier doit être adressé dorénavant à l'

AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG VI A
47, rue de la Victoire
et non 68, rue de la Chaussée-d'Antin.

Le Gérant : FRERES Charles.

Imp. Nouvelle (Ass. Ouv.),
53, quai de la Seine — 542-6-46.

PROCHAINEMENT...

Le service du journal sera exclusivement effectué aux adhérents de l'Amicale.

N'attendez donc pas plus pour remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et l'adresser : 47, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (9^e).
Compte chèques postaux : 5450-38.

AMICALE
DES ANCIENS PRISONNIERS
DU STALAG VI A
68, rue de la Chaussée-d'Antin,
PARIS (9^e).

Bulletin d'Adhésion

Je soussigné : (Nom (1) et prénom)

demeurant à : Département :

Rue :

après avoir pris connaissance des statuts, déclare adhérer à l'AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG VI A comme

membre :

Ci-joint la somme de

A, le

Signature :

(1) En capitales.